

Guide des études



Master 2 PME-PMI gestion Financière, sociale et cadre de la filière
Halieutique
Département économie-gestion

Chers Étudiants,

Vous intégrez aujourd'hui le Master Management des PME PMI, organisé à l'Université du Littoral Côte d'Opale sur son site de Boulogne-sur-Mer. C'est une date importante, mais vous ne vous en rendrez compte que dans un an, lorsque vous regretterez la fin de cette période universitaire riche intellectuellement et agréablement humainement.

L'année va très vite passer. Il faut donc se mettre au travail immédiatement. Ce Master, basé sur la double compétence, vous apportera la dynamique nécessaire à un épanouissement professionnel futur.

Il vous offre également la possibilité de poursuivre vos études jusqu'à l'obtention du plus haut diplôme universitaire : Le doctorat.

Afin de vous offrir les meilleures conditions pour vos études et votre vie universitaire, l'équipe pédagogique et administrative du MAP restera à votre écoute tout au long de l'année.

Bienvenue à tous et bon courage pour cette année qui, je l'espère, vous apportera épanouissement et compétences au sein de notre belle université.

*Thierry Rigaux et Jordane Creusier
Responsables du Master 1 et du Master 2*

Sommaire

I.	OBJECTIFS du MAP	4
II.	DEROULEMENT DES ÉTUDES	4
III.	PROJET ET STAGE	5
IV.	MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	6
V.	ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE	11
VI.	ANNEXES	12

I. OBJECTIFS du MAP

Obtenir une véritable double compétence reconnue par les entreprises, notamment en :

- Donnant une vue d'ensemble sur les concepts et les outils de la gestion ;
- Permettant de maîtriser les méthodologies et les techniques ;
- Relevant les complémentarités fortes qui existent entre ces domaines afin de pouvoir analyser des situations complexes et/ou nouvelles en entreprise ;
- Construisant des raisonnements et en formulant des solutions opérationnelles pour l'entreprise.

Obtenir les briques élémentaires pour la poursuite éventuelle en thèse, notamment en :

- Suivant des modules de méthodologie de la recherche ;
- Affinant ses connaissances sur les métiers de la recherche.

II. DEROULEMENT DES ÉTUDES

Le Master sanctionne un deuxième cycle de formation correspondant à 120 crédits ECTS.

2.1. Le règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

2.2. Le calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises). Vous trouverez en annexe le calendrier de la formation

2.3. L'accès en Master 2

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est généralement de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation. Il faut se rapprocher de la FCU (Formation Continue Universitaire) pour les étudiants de la formation professionnelle.

Attention : à l'ULCO, l'accès est de droit en 2ème année de Master pour les étudiants titulaires d'une 1ère année de master de la même mention (et parcours) de l'établissement sauf pour les diplômes qui n'accueillent que de la Formation Continue comme le master Management PME PMI.

2.4. Les modalités d'inscription

L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les

deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

L'enjambement n'est pas autorisé entre le M1 et le M2. Le redoublement en Master 1 et 2 est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

2.5. L'organisation pédagogique

Vous trouverez, en annexe, un programme détaillé ainsi que la liste des intervenants.

Le Master 2 se déroule sur une année universitaire avec un départ en stage (pour ceux qui n'ont pas trouvé d'alternance) pour 4 mois minimum.

Pour faciliter l'intégration d'étudiants en formation continue, tous les cours ont lieu selon le calendrier fourni en annexe. Compte tenu de cette organisation, **les cours peuvent parfois se terminer à 20H.**

L'année se décompose en 2 semestres :

1 - Semestre 1

UE1: tronc commun de méthodologie	97 heures, 12 ECTS
UE2 : LANSAD	25 heures, 3 ECTS
UE3: unité de spécialité	80 heures, 15 ECTS

2 - Semestre 2

UE4: tronc commun la PME en pratique	80 heures, 10 ECTS
UE5: unité de spécialité	80 heures, 10 ECTS
UE5: Professionnalisation en entreprise	0 heures, 10 ECTS

Remarques :

- Les modalités d'examen sont définies en début de module par chaque enseignant (contrôle continu, examen final, dossier, etc.).
- Les rattrapages éventuels (session 2) se dérouleront la dernière semaine d'août (semestres 1 et 2).

III. PROJET ET STAGE

3.1. Le projet

Chaque étudiant gèrera **en groupe (3 à 5 étudiants)**, tout au long de l'année universitaire, un projet qui aura pour but de promouvoir le Master et l'ULCO à l'extérieur. Le choix du projet est soumis au Responsable du Master 1.

Ce projet pourra être de type ONG, Vie Étudiante, Manifestations, Intégration de nouvelles promotions, Remise des diplômes, etc. Certains projets sont **obligatoires** au sein du Master : Conférence

plénière et Petits Déjeuners du CJD, Forum Citoyen, Suivi des Anciens, Taxe d'apprentissage, Promotion du MAP.

Un dossier d'une quinzaine de pages présentant ce projet sera remis le **15 juin (date impérative)** et noté.

3.2. Le stage et le mémoire

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

La durée maximale d'un stage ne peut excéder 924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures), prolongation éventuelle comprise.

- Les stages doivent être réalisés dans la limite du 31 août.
- Pour des stages effectués en France métropolitaine, dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.

Le stage devra être réalisé dans une entreprise, une collectivité locale ou une organisation à compter du 7 mars ; sa durée est de **4 mois minimum (6 mois maximum)**. Il sera effectué en alternance avec les semaines de cours restantes pour terminer l'année. Un aménagement dès le début de l'année est possible dans le cadre de l'alternance après accord du responsable du Master 2 Management PME PMI.

Lors de ce stage ou de l'alternance, l'étudiant devra étudier une problématique de management et rédiger un mémoire. Les exigences relatives à ce mémoire sont communiquées dans le document « guide du mémoire ». Les étudiants peuvent effectuer leur stage dans une entreprise ou organisation à **l'étranger**.

Une soutenance orale validera ce travail. Le responsable pédagogique du Master et toute l'équipe pédagogique seront au service des étudiants pour les aider dans la définition et la réalisation de leur mémoire. A l'issue de cette soutenance un grand oral de 10 minutes permettra à l'étudiant de reprendre son parcours, son année en master 2 est la suite de son parcours. Ce grand oral mettra en lumière les apports du master dans le cadre du parcours professionnel de l'étudiant.

Une note inférieure à 10/20 au mémoire de professionnalisation est éliminatoire et ne permet donc pas la délivrance du diplôme de Master 2 et cela indépendamment de la compensation entre les unités d'enseignement.

IV. MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

4.1. La validation des parcours de formation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et,

s'il le souhaite, la consultation des copies. Les modalités d'évaluation sont définies par l'enseignant en début de cours.

Au sein du parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve, sauf situations exceptionnelles et dérogatoires reconnues par le jury, et après avis du VP CFVU). La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (cas du redoublement dans mention identique), les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits. Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. Elle s'organise entre deux semestres au sein d'une même année de Master Management PME PMI. Il n'y a pas de note éliminatoire.

Deux sessions de contrôle sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats. On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants dans un délai raisonnable. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai de 1 an après cette proclamation.

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. ». Les résultats admis, ajourné sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

BONUS :

Prise en compte du sport, des langues, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour un bonus fixé à 3% du total maximum des points.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus). Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année. Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points). Le détail des points bonus est disponible au secrétariat pédagogique.

4.2 Le diplôme

Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des deux premiers semestres du cycle Master, en vue de la délivrance de la Maîtrise. Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

Obtention du diplôme final de Master

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

Le M2 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,

- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

4.3 Le déroulement des examens

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes..) sont interdits (les étudiants en seront informés).

Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.

- S'il était déjà absent en session 1 :

- Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;

- Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

4.4 Le régime Spécial d'Etudes

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans

plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

- Les sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes. Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

- Le handicap :

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques. La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

- Le statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

« lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes »

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>



V. ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

Jordane Creusier, responsable pédagogique du Master 2
Creusier.jordan@hotmail.com

Thierry RIGAUX, Présidente de jury
rigauxt@hotmail.com

Isabelle BARAFFE, Assistante Pédagogique du Master
☎ 03 21 99 41 60
Isabelle.Baraffe@univ-littoral.fr

Amandine AUGÉ, Assistante Formation Continue
☎ 03 21 99 45 41
caloin@univ-littoral.fr

VI. ANNEXES

Vous trouverez en annexe 3 documents :

- L'organisation des enseignements ;
- Programme CLES (Certificat de Compétences en Langue de l'Enseignement Supérieur) ;
- Le calendrier

Organisation des enseignements

Parcours gestion financière

Unité d'enseignement - Compétences visées		ECTS	Durée totale
UE1	La PME à l'international (tronc commun)		
	Méthodologie recherche quantitative	4	20
	Méthodologie recherche qualitative	4	20
	Méthodologie de mémoire	0	11
	Action entrepreneuriales	4	30
	Préparation à la thèse	0	16
Total UE 1		12	97
UE2	LANSAD		
	Anglais des affaires	3	25
Total UE 2		3	25
UE3	Environnement bancaire et financier		
	Contrôle de gestion	3	20
	Analyse financière	4	20
	Audit financier	4	20
	Analyse des coûts	4	20
Total UE 2		15	80
UE4	Méthodologie (tronc commun)		
	Simulation de gestion (cours en anglais)	2	20
	Négociation (cours en anglais)	3	20
	Communiquer avec ses équipes (cours en anglais)	3	20
	PPP	2	20
Total UE 3		10	80
UE5	Techniques bancaires et financières		
	Analyse budgétaire	2	20
	Ingénierie financière	3	20
	Politique financière	3	20
	Bilan et réalité économique	2	20
Total UE 4		10	80
UE6	Professionnalisation		
	Stage	10	
	PPT (projet sur poste de travail)	-	40
Total UE 5		10	40
Total Heures Enseignements		60	402

Parcours Gestion sociale

Unité d'enseignement - Compétences visées		ECTS	Durée totale
UE1	La PME à l'international (tronc commun)		
	Méthodologie recherche quantitative	4	20
	Méthodologie recherche qualitative	4	20
	Méthodologie de mémoire	0	11
	Action entrepreneuriales	4	30
	Préparation à la thèse	0	16
Total UE 1		12	97
UE2	LANSAD		
	Anglais des affaires	3	25
Total UE 2		3	25
UE3	Environnement bancaire et financier		
	Droit du travail	3	20
	Management des ressources humaines	4	20
	Innovation sociale	4	20
	Psychologie des organisations	4	20
Total UE 2		15	80
UE4	Méthodologie (tronc commun)		
	Simulation de gestion (cours en anglais)	2	20
	Négociation (cours en anglais)	3	20
	Communiquer avec ses équipes (cours en anglais)	3	20
	PPP	2	20
Total UE 3		10	80
UE5	Techniques bancaires et financières		
	L'interculturel dans les RH	1	10
	Droit Pénal du travail	2	10
	Finance et monnaie locale	2	20
	Solidarité nationale et internationale	2	20
	Gestion sociale des entreprises ou L'excellence collective	3	20
Total UE 4		10	80
UE6	Professionalisation		
	Stage	10	
	PPT (projet sur poste de travail)	-	40
Total UE 5		10	40
Total Heures Enseignements		60	402

N° de semaine													
Calendrier	Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam.	nb d'h	Alternance				
35	1	28-août	29-août	30-août	31-août	01-sept	02-sept						
36	2	04-sept	05-sept	06-sept	07-sept	08-sept	09-sept	20					
37	3	11-sept	12-sept	13-sept	14-sept	15-sept	16-sept	30					
38	4	18-sept	19-sept	20-sept	21-sept	22-sept	23-sept	30					
39	5	25-sept	26-sept	27-sept	28-sept	29-sept	30-sept						
40	6	02-oct	03-oct	04-oct	05-oct	06-oct	07-oct						
41	7	09-oct	10-oct	11-oct	12-oct	13-oct	14-oct						
42	9	16-oct	17-oct	18-oct	19-oct	20-oct	21-oct	30					
43	9	23-oct	24-oct	25-oct	26-oct	27-oct	28-oct						
44	10	30-oct	31-oct	01-nov	02-nov	03-nov	04-nov						
45	11	06-nov	07-nov	08-nov	09-nov	10-nov	11-nov						
46	12	13-nov	14-nov	15-nov	16-nov	17-nov	18-nov	30					
47	13	20-nov	21-nov	22-nov	23-nov	24-nov	25-nov						
48	14	27-nov	28-nov	29-nov	30-nov	01-déc	02-déc						
49	15	04-déc	05-déc	06-déc	07-déc	08-déc	09-déc						
50	16	11-déc	12-déc	13-déc	14-déc	15-déc	16-déc	30					
51	17	18-déc	19-déc	20-déc	21-déc	22-déc	23-déc						
52	18	25-déc	26-déc	27-déc	28-déc	29-déc	30-déc						
1	19	01-janv	02-janv	03-janv	04-janv	05-janv	06-janv						
2	20	08-janv	09-janv	10-janv	11-janv	12-janv	13-janv	30					
3	21	15-janv	16-janv	17-janv	18-janv	19-janv	20-janv						
4	22	22-janv	23-janv	24-janv	25-janv	26-janv	27-janv						
5	23	29-janv	30-janv	31-janv	01-févr	02-févr	03-févr	30					
6	24	05-févr	06-févr	07-févr	08-févr	09-févr	10-févr						
7	25	12-févr	13-févr	14-févr	15-févr	16-févr	17-févr						
8	26	19-févr	20-févr	21-févr	22-févr	23-févr	24-févr						
9	27	26-févr	27-févr	28-févr	29-févr	01-mars	02-mars	30					
10	28	04-mars	05-mars	06-mars	07-mars	08-mars	09-mars						
11	29	11-mars	12-mars	13-mars	14-mars	15-mars	16-mars						
12	30	18-mars	19-mars	20-mars	21-mars	22-mars	23-mars						
13	31	25-mars	26-mars	27-mars	28-mars	29-mars	30-mars	30					
14	32	01-avr	02-avr	03-avr	04-avr	05-avr	06-avr						
15	33	08-avr	09-avr	10-avr	11-avr	12-avr	13-avr						
16	34	15-avr	16-avr	17-avr	18-avr	19-avr	20-avr						
17	35	22-avr	23-avr	24-avr	25-avr	26-avr	27-avr	30					
18	36	29-avr	30-avr	01-mai	02-mai	03-mai	04-mai						
19	37	06-mai	07-mai	08-mai	09-mai	10-mai	11-mai						
20	38	13-mai	14-mai	15-mai	16-mai	17-mai	18-mai	30					
21	39	20-mai	21-mai	22-mai	23-mai	24-mai	25-mai						
22	40	27-mai	28-mai	29-mai	30-mai	31-mai	01-juin						
23	41	03-juin	04-juin	05-juin	06-juin	07-juin	08-juin						
24	42	10-juin	11-juin	12-juin	13-juin	14-juin	15-juin	30					
25	43	17-juin	18-juin	19-juin	20-juin	21-juin	22-juin	30					
26	44	24-juin	25-juin	26-juin	27-juin	28-juin	29-juin						
27	45	01-juil	02-juil	03-juil	04-juil	05-juil	06-juil						
28	46	08-juil	09-juil	10-juil	11-juil	12-juil	13-juil						
29	47	15-juil	16-juil	17-juil	18-juil	19-juil	20-juil						
30	48	22-juil	23-juil	24-juil	25-juil	26-juil	27-juil						
31	49	29-juil	30-juil	31-juil	01-août	02-août	03-août						
32	50	05-août	06-août	07-août	08-août	09-août	10-août						
33	51	12-août	13-août	14-août	15-août	16-août	17-août						
34	52	19-août	20-août	21-août	22-août	23-août	24-août						
35	53	26-août	27-août	28-août	29-août	30-août	31-août						
36	54	02-sept	03-sept	04-sept	05-sept	06-sept	07-sept						
37	55	09-sept	10-sept	11-sept	12-sept	13-sept	14-sept						

Légende	
Formation	
Entreprise	
Fermeture ULCO	

LANSAD et CLES

Le cadrage ci-dessous a été voté le 18 juin 2015 en CFVU (adopté à l'unanimité). Il est la suite des travaux du groupe de travail LANSAD qui s'est tenu en 2013 et de la présentation du Livre Vert LANSAD adopté à l'unanimité en CEVU le 26 mars 2013.

Le Service LANSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr - 0321994187

Le Département Langues & Langues Appliquées a la responsabilité des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LANSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LANSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle des Connaissances LANSAD en Master

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre. En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

Cadrage général pour chaque année d'études.

M1 tout en contrôle continu

M2 S3 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour ces filières se répartit entre examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL.

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants handicapés, les artistes et les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les matières et épreuves proposées en contrôle continu uniquement puissent être évaluées dans le cadre d'un rattrapage pendant un des TD.

Session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (M1S2) s'inscrivant dans la continuité du 1er semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1er semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1er semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour chaque année d'études en session 2 :

M1 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

M2 S3 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES).

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour l'examen terminal de session 2 est le suivant : CO + CE + PE (2h). (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES en L3 S6)

CLES et certifications en langues

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus de l'évaluation semestrielle en langues, le semestre 3 du M2 intègre le CLES ou toute autre certification en langues (sous réserve de validation par la Commission LANSAD) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1.

Le CLES (ou la certification en langue) doit donc être présenté dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2-S3 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLES 2 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLES 1 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

Master 2 – Semestre 3

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20

Bonus Centre de Langues (LV2) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Master (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de M2-S3.

Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence ou Master pour le 2e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.

Le calendrier

Rentrée	Le 6 septembre 2023
Début des cours	Le 6 septembre 2023
Vacances de Noel	Du samedi 23 décembre 2023 après les cours au lundi 8 janvier 2024 au matin
Fin des cours	Fin juin 2024
Stages	A compter de janvier 2024
Remise des rapports de stage	10 juillet 2024 au plus tard
Session de rattrapage	Dernière semaine d'Août 2024

